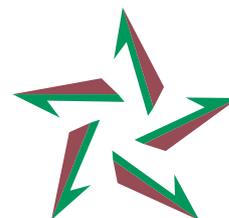


# le Vert et l'Amarante

N°11 JANVIER 2021

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

AMAP



Médaillés pénitentiaires



## Édito

Tous les adhérents avec lesquels j'ai pu échanger aspirent à renouer en 2021 avec les rencontres conviviales qui ont toujours caractérisé les activités proposées par notre association et qu'il n'a pas été possible d'organiser en 2020. Tout était prêt en mars pour nous permettre de découvrir quelques uns des aspects historiques et culturels de cette belle région de Flandres-Artois dont sont originaires tant de pénitentiaires. Les contacts pris pourront être réactivés rapidement pour organiser ce voyage, même s'il n'est pas possible dans l'immédiat d'envisager un calendrier précis.

Il faudra de toute façon tenir une assemblée générale indispensable pour procéder au renouvellement du conseil d'administration élu en 2018 à Chinon. Nous préférierions bien sûr que cette assemblée soit l'occasion de réunir les adhérents qui le souhaitent, mais on ne peut pas écarter l'hypothèse de devoir la conduire de manière dématérialisée et nous avons commencé à réfléchir à de telles modalités. Dès que nous disposerons d'informations fiables permettant d'arrêter des dispositions précises, nous vous les communiquerons.

Dans l'immédiat, nous espérons que vous serez nombreux à prolonger votre engagement au sein de notre association en renouvelant votre adhésion, ce qui vous permettra de participer à l'assemblée générale, quelles qu'en soient les modalités, et ainsi, d'exprimer vos attentes à l'égard de l'association et vos propositions relatives à son fonctionnement. Et, si vous le souhaitez, j'espère que vous serez nombreux dans ce cas, de présenter votre candidature pour devenir administrateurs de l'AMAP.

Dans le contexte actuel qui ne favorise ni les rencontres, ni les initiatives, notre bulletin manifeste la volonté de notre association d'assurer sa pérennité et de maintenir des liens entre ses adhérents. Ce numéro 11 vous soumet un sommaire varié alimenté par des articles de qualité, pour la plupart proposés par des adhérents. Il a été élaboré, une fois encore, avec le soutien précieux et indispensable des services de l'Énap. C'est l'occasion de rappeler que l'école est installée à Agen depuis vingt ans et que l'ambition en matière d'expertise, d'enseignement et de recherche qui animait cette démarche de délocalisation n'a pas faibli.

En souhaitant que chacun d'entre nous trouve dans cette lecture une motivation pour prolonger son adhésion à l'association des médaillés de l'administration pénitentiaire, je vous présente les vœux sincères du conseil d'administration pour l'année 2021. Qu'elle nous permette de retrouver la sérénité et la confiance qu'il était difficile d'éprouver ces derniers mois et d'œuvrer au renforcement et au développement de l'AMAP.

Jean-Charles Toulouse  
Président de l'AMAP

**Énap**  
École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

20  
ans

**2021**  
40<sup>e</sup> anniversaire de  
l'abolition de la peine  
de mort

**L'Énap a 20 ans !**  
Par Christophe Millescamps, directeur  
de l'Énap  
page 2

**Un ancien surveillant raconte  
une relation singulière...**  
Par Jean-Pierre Ricard, directeur interrégional  
honoraire  
page 4

**LA PRISON DE PRIVAS :**  
200 ans d'histoire...

Par Jean-François Alonzo, Elisabeth Duh  
Thierry Dumas et Pierre Guilhon  
page 8

**21 mai 1908 : drame à la maison  
d'arrêt d'Albi** Par Laurent Levallois  
page 10

**Le Castelet de l'ex-prison  
Saint-Michel est devenu un lieu  
mémoriel et culturel !**  
page 12

# L'ÉNAP A VINGT ANS

par Christophe Millescamps, directeur de l'Énap



19 janvier 1995 : Pose de la première pierre, M. Méhaignerie, ministre de la Justice, Paul Chollet, maire d'Agen. Photographie : Coll. énap - CRHCP



Michel Serres

Lorsqu'il s'est agi de réfléchir à la façon de commémorer les 20 ans de l'installation de l'Énap à Agen, l'équipe de direction a cherché à rendre hommage à un projet ambitieux, au sein duquel des élus locaux et nationaux, des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et des préfets, ou encore le comité interministériel à l'aménagement du territoire mirent en commun leurs talents. Forte de cette démarche, l'équipe de direction en vint à identifier trois points forts de ce projet, toujours d'actualité, que sont la modernité, le territoire et la mémoire. Ajoutons que ces trois points entrent en relation avec la pensée d'une des figures tutélaires de l'école,

le philosophe Michel Serres, présent lors du colloque inaugural de novembre 2000.

La question de la modernité d'abord est portée très clairement par le premier directeur de l'Énap Patrick Mounaud. Il n'est pas inutile de rappeler le contexte dans lequel l'école ouvrira ses portes aux futurs élèves. Au début de l'année 2000 sort un livre intitulé « médecin chef à la Santé », écrit par Véronique Vasseur. Ce livre aura un retentissement considérable et conduira à la mise en place de commissions d'enquêtes parlementaires visant la question carcérale (les premières sur le sujet depuis 125 ans). À la lecture du rapport de la commission d'enquête sénatoriale, on découvre qu'en 1997, un audit de l'école a mis l'accent sur les lacunes de la formation :

**« A la suite de cet audit, un projet de réorganisation de l'Énap a été entrepris en 1999 avec trois objectifs. D'abord, il a été convenu de faire de l'école un lieu d'expertise, d'enseignement et de recherche, notamment en créant des postes d'enseignants permanents. Ensuite, il a été proposé de décloisonner les formations, jusqu'alors conçues par corps et par catégorie, afin d'instaurer une transversalité des formations et une mixité des publics permettant au personnel pénitentiaire d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Enfin, il a été décidé de mettre en place des parcours plus personnalisés de formation. En effet, l'école est confrontée à une évolution considérable du profil des élèves dans tous les corps ».**

S'inspirant entre autres sources de ce constat, Patrick Mounaud introduira la recherche au sein de l'école, l'apport des sciences sociales étant déterminant dans un domaine aussi complexe que



celui de la prison. L'arrivée d'enseignants permanents viendra renforcer et structurer l'équipe pédagogique. Le projet architectural, introduisant le concept de campus (concept partagé avec les élus) sera signe d'ouverture vers la société et le monde universitaire, amenant de part et d'autre à faire de la prison non plus la seule préoccupation de l'administration pénitentiaire, mais un vrai débat de société. Le décloisonnement, à l'intérieur de l'école comme à l'égard de son environnement, était en marche. Les principaux éléments de ce que pourrait être ce débat de société se trouvent d'ailleurs dans le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, où le sens de la peine, la place de la prison dans la cité ou encore l'exigence de droit en prison occupent une place de choix.

La question du territoire ensuite est présente dans les gènes du projet. En 1994, le 20 septembre très précisément, le comité interministériel à l'aménagement du territoire décide de la délocalisation de l'Énap à Agen, récompensant ainsi le travail des élus. Ce rappel historique est important. Il nous remémore le fait que l'installation de l'Énap à Agen est d'abord une opération visant l'aménagement du territoire. C'est une démarche de déconcentration des services, voire de décentralisation technique si l'on prend en compte le statut juridique de l'école, dans le dessein de développer ou de participer au développement des contrées les moins favorisées. L'enjeu est si important pour la collectivité locale que le maire d'Agen de l'époque, Paul Chollet, parlera de projet de siècle.

La question de la mémoire enfin trouve sa place au sein du centre de recherche historique sur les crimes et les peines et de l'espace muséal Pierre Cannat qu'abrite notre école. Les collections historiques de livres, documents, plans et objets en relation avec l'histoire pénitentiaire qui sont conservés font de notre école un centre de recherche historique mais aussi un outil pédagogique important, illustrant auprès de nos élèves le long chemin parcouru par leur administration au fil des ans et les progrès accomplis dans le domaine du droit et des conditions de détention notamment.



L'espace muséal Pierre Cannat (2<sup>e</sup> étage de l'Énap)

Qu'en est-il aujourd'hui, après 20 ans, de ces trois points ?

Dans le domaine de la modernité, l'école poursuit son chemin. En développant la formation à distance via la transformation numérique, en introduisant dans ses cursus les méthodes de la criminologie appliquée, en dynamisant ses modalités pédagogiques par des pratiques de simulation de situations professionnelles, elle répond aux exigences d'une formation professionnelle moderne en lien avec les mutations de son environnement. En intégrant dans la formation des élèves les grandes questions de société, comme la lutte contre les discriminations ou les questions liées à l'égalité professionnelle, elle témoigne de son esprit d'ouverture et d'adaptation à l'évolution de la société, esprit d'ouverture sans lequel l'administration pénitentiaire serait déconnectée de sa mission.

Dans le domaine du territoire, l'enthousiasme de l'année 2000 trouve à se reproduire grâce au projet d'extension. A nouveau l'Énap, l'administration et les élus sont côte à côte pour agrandir l'école. Cette extension, budgétée pour une valeur de 60 millions d'euros, inscrira plus fermement encore l'école dans son bassin agenais. Ce projet déjà bien avancé dans sa réalisation est important pour le développement du territoire. Comme l'indique la dernière étude d'impact économique, l'activité de l'Énap en 2019 a injecté près de 50 millions d'euros dans l'économie locale. Non seulement les attentes des élus en 2000 sont satisfaites, mais désormais affirmées, pour le plus grand bénéfice de la collectivité. Pour se convaincre de l'ancrage de l'Énap dans son territoire, rappelons les propos de son maire actuel, Jean Dionis :

*« Dans notre étude prospective Agen 2030, quand on interroge les habitants sur ce qui caractérise leur ville, ressortent dans l'ordre le pruneau, le rugby, la Garonne, le pont canal puis l'Énap. L'école est là depuis 20 ans, et elle est déjà une institution locale ».*

Pour ce qui est de la mémoire, l'école, plus que jamais, se fait un devoir de l'entretenir. Un film sur les 20 ans de l'école, une extension de l'espace Pierre Cannat pour une plus grande valorisation de ses collections auprès des publics, la publication d'un livre sur la formation, les nombreuses sollicitations des directions inter-régionales pour accompagner une fermeture d'établissement ou faire une conférence sur tel ou tel point d'histoire, pour ne citer que ces quelques exemples, témoignent de la vivacité de son action dans ce domaine. Ajoutons la conférence consacrée à Michel Serres dans le cadre des 20 ans, rendant ainsi hommage à celui pour qui mémoire, modernité et territoire allaient de concert.

Notre école, creuset de la formation de tous les personnels de notre administration, fête ses 20 ans dans un environnement de crise inédit. Elle doit, pour surmonter cet incroyable défi à sa nature intrinsèque, c'est-à-dire celle d'une école professionnelle adossée à un mode de formation en présentiel, où les interactions et le partage d'expérience sont déterminants pour l'apprentissage, faire confiance à son histoire, à sa mémoire, à sa modernité qui de tout temps, à l'instar de son administration de tutelle, lui ont permis de s'adapter et de répondre aux défis de son temps.

Étude d'impact économique de l'Énap sur l'agglomération agenaise



# UN ANCIEN SURVEILLANT RACONTE UNE RELATION SINGULIÈRE...

2021  
40<sup>e</sup> anniversaire de  
l'abolition de la peine  
de mort

Par Jean-Pierre Ricard, directeur interrégional honoraire

*Mais qu'est-ce donc que l'exécution capitale, sinon le plus prémédité des meurtres, auquel aucun forfait criminel si calculé soit-il, ne peut être comparé ?*

Albert Camus



Auteur d'un ouvrage intitulé *Traversées de hasard*, mémoires d'un directeur de prison, publié aux Editions du Panthéon. Jean-Pierre Ricard<sup>1</sup> raconte dans ce livre un vécu de plus de quarante années au sein de l'administration pénitentiaire (1968-2010). Alors que nous allons commémorer les 40 ans de l'abolition de la peine de mort cette année, l'auteur nous dévoile

dans cet article extrait de son livre, une relation particulière qu'il a entretenue avec des détenus condamnés à mort alors qu'il était tout jeune surveillant.

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adopta le projet de loi portant abolition de la peine de mort en France. Un projet présenté au nom du gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Douze jours plus tard le texte sera voté dans les mêmes termes par le Sénat par 160 voix contre 126.

## Mais il y eut un avant



J'ignorais ce qui me lierait à l'administration pénitentiaire, une communauté de destin qui dura plus de quarante ans. Devenir surveillant de prison en mai 1968 à l'âge de 21 ans était de l'ordre de l'improbable. Le temps passant, je sais pourquoi je suis resté et passionné pour cette mission singulière, envahissante, à laquelle paradoxalement on s'attache. Il s'avère, entre autres situations, que jeune surveillant à la maison d'arrêt de de Nice, j'ai

accompagné en 1972 dans leur vie quotidienne deux condamnés à mort. Expérience franchissant sur le tard les réminiscences refoulées de la mémoire. La prison fut d'abord un lieu d'attente du châtiment. Pour l'homme de bien, l'expiation des fautes consistait à meurtrir la chair par des procédés les plus barbares. Comme les supplices de la roue, de l'écartèlement, aboutissant à la dislocation des corps précédant la mort. Seule en 1972, la guillotine subsiste, bien que rarement utilisée.

Ce soir-là, la nuit étoilée, recouvre le silence feutré des nefs en forme de croix de la maison d'arrêt. Il y a bien quelques interpellations d'une fenêtre à l'autre, mais dans l'ensemble le couvre-feu nocturne est respecté. Le détenu Bridill<sup>2</sup> condamné par la cour d'assises, regagne la cellule qui lui a été spécialement aménagée. L'exécution capitale est la sentence ! À vingt-cinq ans, j'aborde une dimension ténébreuse de la mission de surveillant. La tranquille impassibilité du condamné, son calme apparent, surprennent. Indifférence ou renoncement ? Son destin, à cette heure, ne s'envisage pas autrement que coupé en deux parties inégales par le tranchant effilé de la guillotine. Son apathie, improbable, est-elle le fruit d'une insensibilité absolue, ou bien une prise de distance héroïque ? À moins, et c'est le plus plausible, que le verdict récent ne s'égarer en lisière de sa conscience. Le claquement de serrure de la grille verrouillée amplifie la pesanteur de l'instant. Mon collègue de service pour la nuit se poste en vis-à-vis. Pour se prémunir des risques de suicide ou d'automutilation, les condamnés à mort sont surveillés vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Tous les objets nécessaires à la vie ordinaire sont retirés et remis à la demande. À l'heure de quitter la détention, du fond de la cellule, parvient à mes oreilles, une formule de politesse coutumière. Bien qu'inattendue en la circonstance.

### Bonsoir chef à demain !

Une question me taraude. Pourquoi est-ce moi, le plus jeune, donc le moins expérimenté, qui assurera les jours suivants la surveillance du condamné à mort ? La formation initiale, pas plus que mes supérieurs, ne m'ont préparé à cette éventualité. Avec ces existences en sursis, je suis autorisé à dialoguer. Le chef de détention a même recommandé de faire preuve d'imagination, pour leur éviter de trop gamberger. C'est inattendu, car déviant, à une époque où la moindre relation surveillant détenu est encore suspecte à la hiérarchie. Parler à un prisonnier n'est plus tout à fait interdit, mais à peine autorisé.

Le lendemain, à la prise de service de sept heures, je constate que la cellule mitoyenne de celle de Bridill est occupée par un autre sursitaire de la guillotine. Ce dernier est arrivé dans la nuit en provenance d'une autre maison d'arrêt de la région. Manière de dilater le temps, les deux condamnés, enserrés dans les oubliettes du sommeil, leur condition précaire de vivant. Trouble sentiment que de pénétrer furtivement dans un univers où rôde les stigmates de la mort. En attente de l'éveil, bien des questions d'ordre moral et philosophique occupent mon temps. Comment pouvez-vous dormir alors que la cour d'assises a prononcé la sanction suprême ? La peine de mort ! Une expression latine

<sup>1</sup> Jprel.ricard@orange.fr

<sup>2</sup> Le nom a été changé.

affleure mes pensées *tempus fugit*. Êtes-vous déjà à la porte d'entrée de votre temps cosmique ? À quel moment l'effroi, déchirera-t-il le voile de votre sérénité déguisée ? Vous ignorez tous deux l'énergie mentale à déployer pour assister l'intime de votre temps compté. Inconcevable de m'accoutumer, de m'endurcir, de m'égarer, de me perdre dans le méandre de votre finitude programmée. Vous êtes face à l'ouverture dont je suis l'ouvreur. Les connexions humaines civilisées, j'en suis le seul pourvoyeur. Nous vivons un vis-à-vis inexorablement utilitaire. Un regard, une parole, la toilette, la promenade, le journal, les repas... Mon rôle s'inscrit dans l'entre-deux de votre destination finale. Vous voyagez en ma compagnie. Importun de votre intimité j'assiste les variations de vos comportements et humeurs. Je maîtrise l'essentiel de votre espace et la substance de vos mouvements. Vous donnez l'impression d'être seul, pourtant, je vous suis indispensable. Mes mains manipulent un trousseau de clés, dont le cliquetis implacable, signifie une relation de pouvoir. Et paradoxalement un rendez-vous. Pour peu que l'on s'y penche avec attention, on y trouve toujours un zeste d'humanité. Notre espace et notre temps partagés ne se dissolvent pas dans je ne sais quelle indifférence. Je suis au service d'une société qui s'évertue à se rassurer en élevant au rang d'exutoire l'imagerie terrible de l'exécution capitale. Entre culpabilité et réparation, entre vengeance et justice, elle creuse la tombe des malentendus.

Avez-vous atteint, vous poursuivant inexorablement, le pays des ombres sans métamorphose. L'âme percluse de rhumatisants remords, ou bien une incapacité à comprendre : l'avant (le crime), l'entre-deux (le jugement) le présent (votre cellule sans horizon) et l'après (l'exécution éventuelle). Vos vies définitivement arasées seront effacées. Auparavant on vous aura proposé un dernier recours à la religion. Un terme issu du verbe relier. Vous imaginez l'anachronisme. Quel sens conférer à cette mécanique qui s'appelle guillotine et plus communément *bois de justice* ou *la veuve* ? Couperet façonné par un anonyme ouvrier méticuleux. Dans ce rituel de mort, on ne saurait oublier le bourreau dont la charge officielle est *exécuteur des arrêts criminels*. Par association d'images et d'idées, la représentation de la décollation me transporte sur la dernière étape du chemin de Compostelle. À l'heure de quitter Lavacolla en Galice. Traditionnellement, le pèlerin se lave dans la rivière du village et change de vêtements. Il s'agit d'un rituel de purification pour être digne d'entrer dans la cité de Saint-Jacques. Une maxime populaire *lavar el cuello* signifie laver le cou. Dans ce qui vous attend, la purification est plus extrême. *Tout condamné à mort aura la tête tranchée*. Une femme chirurgienne réputée me confia que, requise par un procureur, elle fut chargée immédiatement après une exécution de trépaner la tête décollée pour expertise. À cette époque les recherches sur l'hypothèse du criminel-né<sup>3</sup> préoccupaient encore les scientifiques et la justice.

Le législateur terrestre a-t-il manifesté dans sa volonté, l'oubli définitif ? La loi du talion ? La réparation ? Ou bien l'absolution des fautes ? Le criminel, délesté de sa propre laideur lorsque sa tête roule dans la sciure. Justice ou vengeance ? L'exemplarité de la peine ou l'élimination ? Personne ne peut théoriser le crime et son auteur sans douter. Pas même le surveillant, l'homme le plus proche de vous. Vous êtes au seuil de la mort pour l'avoir donnée. Vos actes vous emportent vers cet inconnu définitivement effrayant. Non par l'immanence divine ou la maladie dévastatrice, mais par la justice des hommes. À l'heure dite, dès potron-mi-

<sup>3</sup> La notion du criminel-né est attachée à Cesare Lombroso (1835-1909), sa théorie est exposée dans les différentes éditions de *L'homme criminel* (1876).



Prison des Baumettes, vers 1970 fonds Énap-CRHCP

net, vous irez à l'échafaud. Digne, hagard, furieux, apathique, ou bien éructant votre peur, ou pleurant vos sanglots. Votre crime se perpétue dans l'enceinte de la prison. Vous n'aurez même pas droit à une dernière représentation publique. Ni à la vindicte vengeresse de ces femmes du peuple, spectatrices du premier rang, qui tricotaient entre deux décapitations<sup>4</sup>. Les exécutions en place publique n'ont plus cours<sup>5</sup>. Si vous êtes exécutés, vous ignorez l'inégalité de traitement dont vous faites l'objet. Graciés, vous vivrez le puissant rugissement expulsé depuis les cellules lors de l'annonce de l'élection du président de la République en 1981. Soutenu par le Parlement, il fera abolir la peine de mort. J'anticipe, car à cette heure nous l'ignorons tous trois.

Le premier réveillé me sourit, puis énonce son bonjour rituel et réclame son petit-déjeuner. Pour un détenu, à l'identique d'un homme libre, les besoins vitaux détournent l'attention des situations précaires. Il sollicite sa cigarette, et moi non-fumeur pratiquant, je l'allume, tout en auscultant ce que dissimule le léger halo qui floute son visage. Image d'Épinal du condamné à mort, il la consomme à feu doux, comme si c'était la dernière. Son actualité est vide de sens. Sinon boire, manger, dormir, entretenir sa cellule et son corps, respirer, m'observer et espérer. L'intensité de son regard s'agrippe au mien. Sa seule bouée de secours. Sa part d'humanité. Je devine qu'il ne me réduit plus seulement à un *maton*, un cerbère sans âme. Dans la matinée, un gradé viendra superviser l'ouverture de la grille de la cellule pour accorder l'heure de promenade réglementaire. Surmontant ma gêne, je poserai les menottes aux poignets et les entraves aux chevilles. Ces fers venus d'un autre âge. J'accomplirai ces actes en contrôlant mes émotions, résigné de ma conformité à la règle. Parler de choses insignifiantes, sera le seul moyen de congédier l'inavouable embarras. Un arrangement avec moi-même induisant le doute du bien-fondé d'être là. Je n'éprouve aucune pitié, seulement une vertu compassionnelle car la situation est loin d'être banale.

Cependant, je retrouve vite le chemin des victimes pour qui ma

<sup>4</sup> C'est ainsi qu'on appela les femmes d'origines populaires qui suivaient en tricotant les séances de la convention. Elles se trouvaient aussi sur le chemin menant à l'échafaud ou s'installaient au pied de la guillotine pour assister aux exécutions capitales tout en tricotant. On les surnomma « les furies de la guillotine ».

<sup>5</sup> Le 24 juin 1939, le président du Conseil, Édouard Daladier, promulgua un décret-loi supprimant les exécutions capitales publiques. Celles-ci devront désormais se dérouler dans l'enceinte des prisons à l'abri des regards de la foule.

compassion est d'une autre nature. Tu as sauvagement assassiné une fillette, une innocente de sept ans et blessé gravement sa mère enceinte dont le bébé survivra. Es-tu hanté par ce crime ignoble ? Te prépares-tu à en affronter l'ultime aboutissement. On ne rachète pas en quelques regrets illusoires la faute irréparable. Je n'oublie surtout pas que tu as précipité une famille dans une affliction perpétuelle. Le fardeau de l'infamie colle définitivement à ta peau. As-tu la conviction de ta culpabilité. D'avoir trahi ta propre vie, tes parents qui te l'ont donnée ? Le seul capital à préserver, tu l'as gaspillé dans ton égarement mortifère. Saccageur de destin, tu aurais pu subir la loi du talion, mais la justice des hommes veillait. Tu as pratiqué le pire injuste innommable. Tu as eu même droit à un avocat et à un procès.

Son voisin de la cellule mitoyenne, s'éveille à son tour des profondeurs du sommeil. Il émet son *bonjour chef* ! d'une voix tranquille, reposée. Il s'empresse à son petit-déjeuner puis réclame son nécessaire de toilette, notamment le miroir que je lui ai retiré la veille. Que t'inspire ce reflet ? Ton visage est sympathique, presque joyeux. Si je décris ton attitude à mes proches, ils penseront que je fabule. Tu es volubile, mais tu évites soigneusement d'évoquer l'assassinat dont tu es l'auteur. Il est vrai que tuer un chauffeur de taxi pour deux cent soixante-dix francs n'est guère glorieux. Ton crime est autant un non-sens que la peine de mort. Tu me demandes un produit de toilette et le matériel nécessaire à l'entretien de ta cellule. Tu la nettoies quotidiennement et plus longuement, depuis que tu as rejoint le statut d'un vivant en sursis. Tu sollicites plus souvent que la règle habituelle le change de vêtements. Je devine là, une force intérieure te poussant à maintenir des restes d'estime de toi-même.

À mon contact, refoulant l'irrémediable, il espérait freiner la course du temps. Nous causions sans toutefois dépasser la barrière protectrice de la juste distance. D'une voix assurée il abordait des sujets *a priori* anodins. Il sollicitait ma complicité pour étirer le temps, supporter le court terme tout en espérant parcourir le long terme. Menotté par le temps qui avançait à pas de géant, il quémandait mon aide pour le retenir. Un matin, désignant son voisin de cellule, il exprima doctement, presque avec hargne, ce qui représentait pour lui une évidence. Son évidence !

***Lui, il sera exécuté ! Impossible pour le Président de la République<sup>6</sup> de nous gracier tous les deux. Moi, j'échapperai à la guillotine, je serai commué et je vivrai à perpétuité dans une maison centrale.***

Il est vrai que la période ne se prêtait pas à une clémence générale. Trop de crimes alimentaient la chronique judiciaire. L'opinion publique et les médias réclamaient en chœur vengeance. La certitude absolue de Bridill dans la grâce du chef de l'État, sa tranquille sérénité, sa prédiction me laissèrent perplexes. Sa conviction illustrait à quel point dans la pire situation, l'homme préserve une lueur d'espoir.

Quelques jours plus tard, le voisin de cellule de Bridill quitta la maison d'arrêt de Nice pour celle des Baumettes à Marseille. Je compris que la guillotine l'attendait dans une cour obscure à l'heure de l'aube silencieuse. Je me demande si dans son combat ultime il éprouva la honte, le remords, la peur...



Maison centrale de Saint-Maur, 2012 fonds Énap-CRHCP

Quant à Bridill, il avait vu juste. Il avait bien compris que la vox populi l'emporterait seulement à cinquante pour cent. Une tête sur deux ! Il quittait le temps coupé court, pour investir à nouveau le temps lent. Vivre le décalage heure d'été ou d'hiver. Lorsque gracié et commué à la peine perpétuelle, il partit pour une maison centrale, j'entrevois, du moins le croyais-je, l'achèvement d'une relation singulière.

## Dix ans plus tard

Dans le long couloir, perpendiculaire aux bâtiments de détention de la maison centrale de Saint-Maur, j'effectuais ma première visite de directeur. Surprise ! Il fut le premier détenu à croiser mon regard. Au grand étonnement des surveillants, il a manifesté une joie excessive en me revoyant. Depuis ce jour, il s'agrippa de nouveau à la bouée que fut, malgré moi, une décennie auparavant. Au cours des mois suivants, je lui accordai des entretiens périodiques à la demande des surveillants qui me sollicitaient avec finesse. Je jouais le jeu en mobilisant de mon temps. Une manière de contribuer au maintien de son équilibre psychologique alternatif. Comme si le souvenir du temps partagé en périphérie de sa cellule de condamné à mort nous reliait. Mais jamais ! Ô non jamais, il n'aborda son crime, ses remords éventuels. Impossible de déposer des mots sur l'atrocité passée. L'enfouissement au plus profond de son refuge intérieur demeurait la situation la plus confortable pour préserver son unique viatique. Le temps présent !

<sup>6</sup> Le 24 juin 1939, le président du Conseil, Édouard Daladier, promulgua un décret-loi supprimant les exécutions capitales publiques. Celles-ci devront désormais se dérouler dans l'enceinte des prisons à l'abri des regards de la foule.

# APPEL À CONTRIBUTIONS AUPRÈS DE NOS LECTEURS\*

Quelques informations complémentaires sur la carte présentée dans notre précédent numéro en illustration de notre appel à contribution auprès de nos lecteurs.

La carte d'origine date de 1888 à laquelle nous avons rajouté l'Alsace-Lorraine.

En couleur, on distingue les différentes circonscriptions pénitentiaires de l'époque avec à leur tête un directeur, également le directeur de la maison centrale de son ressort. Celui-ci est chargé d'administrer tous les établissements de sa circonscription et doit rendre des comptes au préfet. Il donne son avis ou présente des propositions sur les détails du régime et de l'administration des diverses prisons sous son autorité.

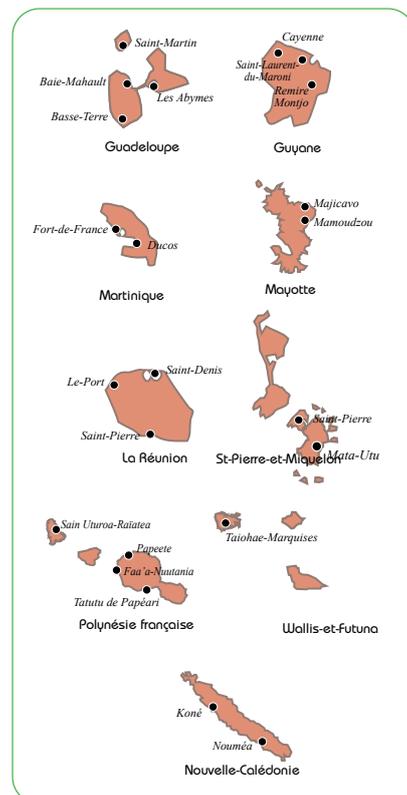
Créées en 1855, il en existait autant que de départements puis une seule pour 2 départements. Elles étaient au nombre de 33 en 1888, 31 en 1897 et 20 en 1909, 23 en 1918. À l'époque de la réforme de 1926, il n'en restait que 16.

À l'intérieur de chaque circonscription sont indiqués :

- Les établissements de courtes peines qui se situaient à proximité des tribunaux dans les chefs-lieux de département (maisons d'arrêt) ou d'arrondissement (supprimées pour la plupart avec leurs tribunaux avant 1935) où les détenus subissaient des peines inférieures à 3 mois.
- Les établissements de longues peines (maisons centrales, dépôts de forçats, pénitenciers agricoles).
- Et, les établissements d'éducation pénitentiaire pour les jeunes filles et garçons (colonies publiques ou privées devenues au 20<sup>e</sup> siècle maisons d'éducation surveillée ou écoles de préservation).

C'est l'histoire ou les traces de l'existence de ces prisons, petites ou grandes, en activité ou disparues, ou bien vos témoignages si vous y avez travaillé que nous vous proposons de publier dans le bulletin. Plusieurs contributions nous sont d'ores et déjà parvenues à l'instar de celle de nos collègues de la maison d'arrêt de Privas, présentée dans les pages suivantes, qui ont fêté son bicentenaire en 2020.

\*À envoyer à l'adresse de l'association : AMAP, 20 rue Pierre Sémard, 69007 LYON.





# LA PRISON DE PRIVAS : 200 ANS D'HISTOIRE...

Par Jean-François Alonzo, Elisabeth Duhr, Thierry Dumas et Pierre Guilhon

*La deuxième plus petite maison de Rhône-Alpes a eu 200 ans en février 2020 : l'équipe pénitentiaire s'est mobilisée pour fêter l'évènement malgré la crise sanitaire en préparant des expositions, une conférence, une cérémonie officielle dont le calendrier a été remis en cause malheureusement par la crise. Une plaquette sur l'histoire de l'établissement a été réalisée dont voici le contenu.*

Seul établissement pénitentiaire du département de l'Ardèche, la maison d'arrêt de Privas située place des Récollets, près du cœur de la ville, au pied du mont Toulon, a été mise en service en 1820. Elle a une capacité d'accueil de 57 détenus.

## Architecture

L'édifice occupe la totalité d'un terrain rectangulaire de 48 m sur 38 m ; il est bâti en limite de parcelle et est donc dépourvu de mur d'enceinte. Les bâtiments forment un rectangle, ménageant en leur milieu, trois cours de promenade surveillées par un unique poste protégé, et une salle de musculation.

## Les grandes dates

**Après 1789 :** L'une des principales préoccupations de la ville de Privas est de disposer d'une véritable prison. A défaut, la ville utilise jusqu'en 1820 la maison d'un particulier qui a été aménagée afin d'incarcérer des détenus. Les détenus sont nombreux (250 pour 40 places), la surveillance est nulle et les évasions sont nombreuses. En 1805, la situation sanitaire est tellement catastrophique que la ville souhaite disposer du couvent des Récollets pour y installer la prison, mais en vain...

**1791 :** Création du premier code pénal et instauration de la peine de prison.

**1795 :** Naissance de l'administration pénitentiaire sous la tutelle du ministère de l'Intérieur jusqu'en 1911.

**1811 :** Le 19 mai un décret impérial ordonne la construction d'une prison.

**1812 :** La première pierre est posée le 18 octobre. Sous celle-ci est enterrée une boîte en fer renfermant 10 médailles commémorant les derniers triomphes de Napoléon 1er, plusieurs pièces d'argent frappées en 1812 et le document officiel relatant l'ouverture du chantier.

**1818 :** Un budget supplémentaire est demandé pour terminer les travaux du chantier parce que la somme initialement prévue (50 000 francs) est insuffisante.

**1820 :** Le transfert des détenus a lieu en février. Le 1<sup>er</sup> janvier 1821, ces bâtiments nouveaux vont servir à la fois de maison d'arrêt, de justice et de correction. Ils y accueillent à la fois des hommes et des femmes.



La prison de Privas, en 1910 - Archives départementales de l'Ardèche (AD07 79FI 4067)

**1821 :** Le maire de Privas réclame au préfet la nomination d'un aumônier de prison afin d'alléger le sort des prisonniers en leur procurant les secours de la religion. Il faut attendre 1827 pour que le père « Chiron » soit nommé aumônier de la prison. Dès son arrivée il constate la présence anormale d'aliénés. Afin de remédier à cela, il achète la même année la maison « Flandin » pour y installer un établissement pour les malades. Plus tard, elle devient l'hôpital psychiatrique « Sainte-Marie » qui progressivement prendra en charge tous les malades mentaux de Drôme et d'Ardèche.

**1846 :** Le 22 janvier, un véhicule cellulaire est acheté afin d'assurer le service spécial de toutes les prisons du département (Privas, Tournon, Beauregard...) et le transport des détenus condamnés aux travaux forcés jusqu'au bagne de Toulon qui ferme définitivement en 1873.

**1940 - 1944 :** Sous l'occupation allemande et le régime de Vichy, la prison est inféodée au pouvoir politique. Elle est un outil de maintien de l'ordre au mépris de la légalité. Certaines prisons sont partiellement ou totalement occupées par les allemands. De nombreux résistants et prisonniers politiques sont incarcérés et subissent les atrocités des autorités allemandes : interrogatoires, tortures, famine... La prison de Privas est peu concernée par cette période si ce n'est qu'elle sert très occasionnellement de lieu de transit pour certains détenus résistants.



La prison de privas à la libération, en 1944 / Archives départementales de l'Ardèche (AD07 41Fi 3079-1)

## La prison de 1991 à aujourd'hui

Pendant très longtemps la prison ne change guère d'aspect. En 1991, sous la direction du chef d'établissement, Jean-Claude Lopez, surveillants et détenus réalisent de nombreux travaux de salubrité. C'est à cette période que la salle de sport est construite.

Aujourd'hui, la prison compte 42 personnels pénitentiaires. Sa capacité d'accueil est 57 places.

Elle comporte un quartier de détention hommes majeurs (53 places) dont le quartier d'accueil des arrivants (3 places) et un quartier de semi-liberté (4 places).

## Quelques témoignages de personnels de cette prison bicentenaire

*Lors de mon arrivée à la maison d'arrêt de Privas en 2001, c'est incontestablement l'ambiance qui régnait dans ce petit établissement qui m'a le plus marquée. L'accueil a été remarquable tant de la part des collègues que de la part des agents administratifs ainsi que du personnel de direction. Les problèmes en détention se réglaient facilement par le dialogue.*

*Le fait d'être dans cette petite structure bien encadrée favorisait une ambiance familiale. En cas de coup dur, chacun savait qu'il pouvait compter sur les autres.*

Claude MUNIER – Brigadier retraité, à la maison d'arrêt de Privas de 2001 à 2020

*Les souvenirs sont nombreux et marquants : en premier lieu la structure, son bâti (construction en U vers l'intérieur) et le travail qui est multitâches et qui place le surveillant « un peu plus que surveillant ». La connaissance de tous les protagonistes est un plus dans notre métier. La chaleur humaine quand je suis arrivée sur cet établissement et l'entraide de chacun m'ont frappée par rapport aux autres établissements.*

Hélène ARQUISCH – Brigadier à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2008

*Bonne ambiance au sein du personnel de détention. Nous avons connu pour les plus anciens, des directeurs qui parlaient de leur prison, leurs surveillants. L'ambiance était paternaliste, respectueuse et constructive. Prison surchargée, détention calme, surveillants et premiers surveillants d'expérience gérant bien les situations conflictuelles.*

Christian BARBIER – Brigadier à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2008

1870  
2020



Porte d'entrée de la maison d'arrêt de Privas en 2020 / Jean-François Alonzo



Distribution de médicaments, en 2020 / Bruno Péchaud

*Le fait marquant : l'entretien que j'ai eu avec le chef de maison d'arrêt de l'époque avant ma prise de fonction. En effet, ce dernier souhaitait avant toute autre chose que je sois bien dans mon nouvel établissement. Fini le stress, l'angoisse qui a pollué mon esprit, ma santé durant les précédentes années de service. Tel a été son discours, aucune allusion sur le travail en lui-même, juste que je vienne avec le sourire et que j'en reparte et rentre chez moi avec ce même sourire. Le travail dans un petit établissement : moins d'urgence, plus de temps à l'écoute des détenus.*

Serge GELIBERT – Brigadier à la Maison d'arrêt de Privas, depuis 2008

*Je n'ai travaillé qu'à la maison d'arrêt de Privas, sauf pour faire passer des examens. Ce que j'apprécie, dans mon métier ici c'est la diversité des personnes (administration pénitentiaire, unité sanitaire, SPIP, personnes détenues...). J'aime devoir être un couteau suisse du savoir, devoir se renouveler et composer avec un public si particulier. Si je pars de cet établissement cela serait sûrement pour repartir en « milieu ouvert » et non pour un autre établissement pénitentiaire. Souvent l'on m'attribue un esprit « Bisounours » mais cela me plaît de me croire utile dans la réinsertion.*

Aurélia SCHUBERT – Responsable Locale de l'Enseignement à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2011

*L'architecture est vieille et peu fonctionnelle. L'ambiance avec les collègues est bonne. Privas et ses environs sont agréables à vivre. L'Ardèche est un beau département. Le travail en petit établissement n'a rien à voir avec les grosses structures et est plus intéressant. Il demande plus de polyvalence.*

Alain LOUCHET – Brigadier à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2015

*Je garderai comme souvenir une maison d'arrêt à taille humaine avec l'avantage de prendre en charge la population pénale dans de très bonnes conditions. Une proximité de travail avec l'ensemble des personnes qui facilite la communication.*

Thierry GIL – Commandant, Chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas depuis 2016

*Privas, c'est le travail dans un petit établissement. J'ai une petite anecdote. Lors de mon arrivée, il n'y avait pas de séparation prévenus - condamnés en cellule. Un surveillant me dit : « c'est quoi cette loi où l'on ne sépare pas les détenus ? C'est la Loi Barszczus ? ».*

Patricia BARSCZUS – Commandante à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2017

*Je garderai le souvenir d'une ambiance familiale, d'une structure vieille mais en très bon état pour son âge. Ce qui m'a surpris la première fois, c'est l'absence de cour d'honneur. J'ai été très impressionné par les travaux structurels entrepris depuis mon arrivée, en si peu de temps (caillebotis, caméras, dispositif anti-projection...)*

*Je garderai comme fait marquant ma première conversation avec le chef d'établissement adjoint qui m'a dépeint la maison d'arrêt comme familiale et m'a dit qu'il cherchait à fidéliser les agents sur le long terme.*

Tony CELDA – Brigadier à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2017

*Je suis arrivée à Privas en 2017, après avoir travaillé dans de plus gros établissements. J'apprécie l'ambiance « bon enfant » qui inspire une certaine sérénité de travail chez le personnel. De ce fait les tensions avec la population pénale sont plutôt rares. Bon nombre de détenus ne voudraient pas aller dans un autre établissement. Ils trouvent à Privas, écoute, respect et ambiance familiale. Une certaine cohésion propre aux petits établissements permet de pouvoir sortir du quotidien comme par exemple le travail collectif pour faire de ces 200 ans une vraie fête pour la maison d'arrêt et ses agents.*

Elisabeth DUHR – Première Surveillante à la maison d'arrêt de Privas, depuis 2017



# 21 MAI 1908 : DRAME À LA MAISON D'ARRÊT D'ALBI

Par Laurent Levallois



C'est sur la place Lapérouse d'Albi que tout se joue. C'est en effet à cet endroit que se trouve depuis 1831 l'ancienne maison d'arrêt, en activité jusqu'en 1968 jusqu'à son déplacement hors centre-ville, dans la rue André Imbert.

En 1908, l'établissement albigeois est dirigé par Joseph Donat. Né le 22 décembre 1860 à Céret (66), il commence sa carrière le 16 septembre 1888 comme gardien ordinaire à Fontevraud, puis est nommé commis greffier à Laval le 18 janvier 1890, avant de devenir gardien-chef à Lombez (1891), Albi (1897), Lyon (1900), Moutiers (1900), Narbonne (1901) puis de nouveau à Albi le 18 avril 1905. A son retour, le 3<sup>e</sup> poste de gardien-ordinaire est supprimé depuis 1900.

A Albi, le gardien-chef est aidé par le gardien-ordinaire Léon Henri Chiot. Né le 14 décembre 1872 à Aillant-sur-Tholon (89), il débute à la Colonie pénitentiaire d'Aniane le 12 octobre 1899 avant de rejoindre Albi. Après le drame, il obtient un avancement en qualité de commis greffier à la maison d'arrêt de Perpignan (30 novembre 1908- 6 septembre 1911) puis devient gardien-chef à la maison d'arrêt de Blaye le 6 septembre 1911.

Le dernier arrivé dans la prison est Honoré Justin Valentin Mouttet qui a intégré l'administration pénitentiaire à Albi le 12 octobre 1905 comme gardien ordinaire. Né à Eguilles (13) le 22 avril 1878, il est fils de Jean Jacques et de Marie Célestine Dalmas. Appelé sous les drapeaux en 1898<sup>1</sup>, il est cultivateur. Arrivé au 55<sup>e</sup> Régiment d'infanterie il est déclaré bon pour le service mais dispensé (article 22 : soutien de famille). Il se marie à Aix-en-Provence en 1902 avec Céline Bressier (1879-1944) qui lui donne trois enfants Madeleine en 1904, Cyprien en 1905 et Jeanne en 1907.

A cette époque, l'administration estime que trois personnels sont suffisants pour s'occuper d'un tel établissement d'autant plus que madame Donat, comme toutes les femmes

de gardien-chef, apporte son aide comme surveillante. La population pénale<sup>2</sup> s'élève à une moyenne quotidienne de 21 détenus pour l'année 1908.

Sous les verrous albigeois, se trouvent alors Pierre Simorre et Henri Besse. Le premier, né en 1882 à Saint-Martin-Lalande (11), est marchand forain, célibataire et sans domicile fixe et a déjà été condamné sept fois dont deux par les cours d'assises de la Haute-Garonne et de l'Aude pour vols qualifiés. Le 8 avril 1908, il est à nouveau condamné par la cour d'assises du Tarn à 10 ans de travaux forcés et à la relégation pour viol.

Son complice dans le crime de la prison d'Albi se nomme Henri Besse, né en 1878 à Castres (81). Célibataire, sans domicile fixe, Besse compte déjà neuf condamnations à son palmarès pour vols, escroqueries, vagabondage. Au moment des faits, il est prévenu pour vols qualifiés. Le 8 juillet 1908, il est condamné à 20 ans de travaux forcés et à la relégation.

Ce 21 mai 1908, Honoré Mouttet est plus heureux que jamais car son chef vient de lui annoncer un avancement d'échelon et sa nomination à la maison d'arrêt de Nîmes. Ce nouveau poste va le rapprocher de sa famille et de sa région natale. Vers 19h, après le repas du soir des détenus pris dans le réfectoire au premier étage, le gardien Mouttet procède au couchage des détenus.

Sur la trentaine de détenus présents ce jour-là, certains dorment en dortoir collectif. Tous les détenus logés dans le bâtiment central viennent d'être enfermés dans le dortoir. Ne restent plus que Besse et Simorre qui, eux, dorment en cellule individuelle au deuxième étage. Mais les deux détenus ont choisi ce jour pour s'évader et ce n'est pas par hasard. Ils savent que tous les jeudis l'un des deux gardiens bénéficie d'un congé.

A cet instant, le gardien chef Donat attend au deuxième étage qu'arrivent Besse et Simorre escortés par Honoré Mouttet. Mouttet ouvre la porte du chauffoir situé près du réfectoire

<sup>1</sup> Bureau de recrutement des Alpes de Haute Provence, classe 1898, matricule 656 : 1.72m, cheveux noirs, yeux châtain clair

<sup>2</sup> Statistiques pénitentiaires pour l'année 1908, 7671 JDD, 195 entrées pour 203 sorties



pour laisser passer Besse puis Simorre. Besse se baisse pour feindre de ramasser un objet et ainsi détourner l'attention du gardien qui tourne la tête vers lui. C'est cet instant que choisit Simorre pour fracasser le crâne du gardien avec un caillou trouvé dans la cour. Le corps de Mouttet, mort sur le coup, est traîné dans le réfectoire. Comme si cela ne suffisait pas, Besse lui assène un autre coup. Puis ils montent au deuxième étage où se trouve le gardien chef Donat qui n'a rien entendu de l'incident. Persuadé que Mouttet suit les détenus, il se dirige vers la cellule de Besse. A peine commence-t-il à ouvrir la porte que Simorre le frappe sur le crâne à plusieurs reprises avec le même objet qui vient de servir à tuer Mouttet. Lâché pour mort, Donat est abandonné dans la cellule. Les deux détenus s'emparent de ses clefs et cherchent à s'évader.

Débarassés des deux personnels, Simorre et Besse courent à la chambre de garde des gardiens pour récupérer des draps. Après les avoir noués ensemble, ils tentent de s'évader en fracturant les barreaux de la cellule située au bout du couloir. Mais les barreaux ne cèdent pas. Ils décident alors de redescendre et de sortir par la porte en utilisant les clefs dérobées. Simorre décide alors de jeter son caillou dans les latrines situées dans la cour de promenade tandis que Besse lance le sien par-dessus le mur de ronde.

Inquiète de ne pas voir revenir son mari, Madame Donat s'est installée dans le greffe pour surveiller la cour. Elle a le sentiment que quelque chose se passe. Tout à coup, elle aperçoit dans l'entrebâillement d'une porte un homme qu'elle reconnaît pour être Simorre. A cet instant, ne doutant plus que quelque chose de grave vient d'arriver, elle se précipite pour verrouiller la porte séparant la cour du corridor à la sortie. Puis sans hésiter elle envoie son jeune fils Paul, âgé de 14 ans, donner l'alerte à la gendarmerie. Elle lui demande également d'aller prévenir le gardien Chiot qui ne travaille pas.

Elle reste à l'affût quand, soudain, elle aperçoit les deux détenus dans la cour se diriger vers la porte d'entrée. A travers les barreaux, elle leur crie : « vous venez de faire un mauvais coup pour vous enfuir mais les gendarmes sont là et sauront vous en empêcher ». Surpris, apeurés, les deux détenus remontent au deuxième étage puis redescendent dans la cour pour enfin s'enfermer dans la cuisine.

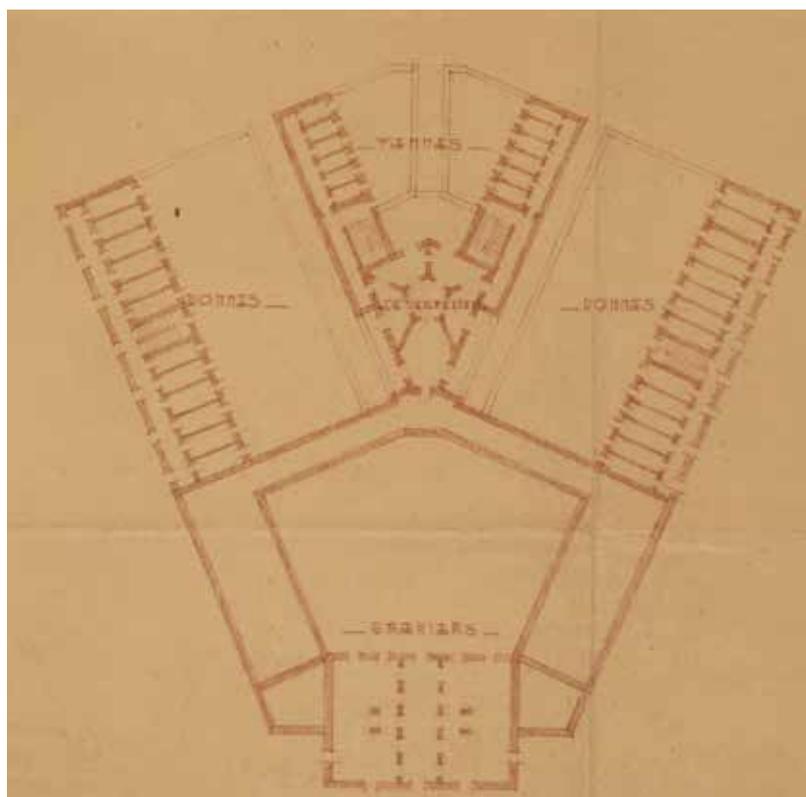
Rapidement le gardien Chiot arrive suivi des deux gendarmes Farret et Galtier. Chiot commence la fouille par la cuisine où il

pense que les détenus se sont réfugiés. Arrivé sur le seuil, il ne voit personne mais entend Besse qui lui dit : « nous nous rendons ». Pénétrant dans la cuisine, il aperçoit les deux détenus dissimulés sous la table. Les gendarmes venant à l'aide du gardien, les assassins se rendent sans résistance. Simorre leur remet alors deux trousseaux de clefs.

Chiot se lance à la recherche de ses collègues et remarque

que toutes les portes sont ouvertes. Il découvre en premier Mouttet, mort, étendu sur le dos dans le chauffoir. Poursuivant ses investigations, il découvre le gardien chef Donat, dans la cellule de Besse au deuxième étage. Il est étendu sur le lit tout ensanglanté et sérieusement blessé. Il décide de descendre dans ses appartements son collègue qui ne se souvient de rien. A la demande du médecin, pour le préserver, ce n'est que quelques jours plus tard qu'il apprend la mort d'Honoré Mouttet.

Ensuite le gardien Chiot remonte à l'étage où se trouve Mouttet. Avec les gendarmes, ils descendent la victime dans la cour de promenade et tentent de la ramener à la vie. Arrivé à la prison, le Docteur Jules Malphettes échoue également à la ranimer et ne peut que constater le décès. Sitôt l'alarme déclenchée, les autorités accourent vers la prison : le préfet et le Parquet, le substitut du Procureur, M. Jordany et M. Louis



Plan second étage MA Albi

Gervais, juge d'instruction. L'autopsie du corps d'Honoré Mouttet est pratiquée le lendemain à l'hôpital d'Albi par le Docteur Pailhas.

Contredisant les premières déclarations de Besse et Simorre, l'examen met en lumière les violences subies par Honoré Mouttet. Si la fracture trouvée dans la région temporo-pariétale droite est susceptible d'entraîner la mort, elle ne l'explique pas d'une façon aussi subite. Les autres résultats fournis par l'autopsie démontrent l'acharnement en établissant que le traumatisme crânien a été suivi de manœuvre de strangulation et de traumatismes sur les parties génitales.

Le 23 mai 1908, la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire est conférée aux époux Donat pour actes exceptionnels de courage et de dévouement.

Les obsèques d'Honoré Mouttet se déroulent à Albi le dimanche 24 mai 1908 à 8h30. Malgré l'heure matinale et la pluie, une foule immense et de nombreuses personnalités dont le Préfet du Tarn assistent aux obsèques. Puis le cortège part vers la gare pour rejoindre Aix-en-Provence où doit reposer Honoré Mouttet.

Devant le fourgon funéraire, le Préfet prononce un discours :

*...Mouttet que nous perdons ainsi dans la pleine force de la jeunesse et de la vie n'était pas seulement un homme de nature droite et sympathique. C'était aussi un de nos meilleurs agents, zélé, consciencieux, humain, hautement estimé de tous ses chefs. Il laisse dans l'administration une page irréprochable qui malheureusement s'achève en lettre de sang. La République aura soin de sa pauvre veuve, douce et innocente victime et de ses trois enfants .*

Incapable de se remettre de ses blessures, Joseph Donat est mis à la retraite, restant infirme et impotent. Le couple Donat quitte Albi rapidement pour s'installer dans leur région d'origine. Léon Chiot obtient un avancement pour avoir arrêté les deux assassins.

Le 29 octobre 1908, la cour d'assises du Tarn condamne Simorre et Besse à la peine de mort. Le 23 janvier 1909, les deux avocats des accusés sont reçus à l'Élysée par le Président Fallières pour plaider la grâce de leurs clients. Mais ce dernier décide de laisser la justice suivre son cours et le 10 février 1909, Anatole Deibler et ses aides installent la guillotine près de la porte d'entrée de la prison, place Lapérouse. Au moment où ils sont conduits au greffe, le bourreau fait remarquer que le jour n'est pas encore levé. C'est ainsi que les condamnés vont attendre une demi-heure l'heure légale.

A la loterie du drame albigeois de 1908 tout le monde a eu son lot : deux exécutions capitales, une mise à la retraite d'office pour handicap, deux médailles pénitentiaires et un avancement.

Et la famille Mouttet ? La veuve de Justin Victorin Honoré, Céline, revient vivre à Aix-en-Provence près de ses beaux-parents. Elle obtient 413 Francs de pension en qualité de veuve et, l'administration ne lui portant aucun secours, elle élève seule ses trois enfants en faisant des ménages. C'est bien peu et pour cela, la mémoire de Justin Victorin Honoré Mouttet, victime de son devoir, ne doit à jamais être effacée de notre mémoire pénitentiaire.

## A Moutet, Victime du devoir

Tu tombas vaillamment, comme tombe un soldat,  
Qui meurt, en vrai héros, en un sanglant combat...  
La prison fut, hélas! pour toi, le champ d'honneur!...  
Ton souvenir, toujours, vivra dans notre cœur!...

Tu pars, pourtant, trop jeune, à l'âge de trente ans,  
Et laisses dans les pleurs ta veuve et trois enfants...  
C'est triste et c'est affreux pour des êtres chéris.  
Ils auront, malheureux, des parents, des amis....  
Mais rien ne vaut un père et ne peut remplacer  
Celui que la nature choisit pour aimer!...

Tu as droit, par ta mort, à l'estime publique,  
Et as bien mérité de notre République!...  
L'Etat doit à ta femme et doit à tes enfants  
Des secours immédiats et des plus importants...  
Tous les discours émus, tous les regrets sincères,  
Sont des consolations pour des peines amères,  
Mais ils ne peuvent rien contre les grands malheurs  
Et ne soulagent point les immenses douleurs!...

Ce qu'il faut aux petits, ce qu'il faut à la mère,  
Ce sont de prompts secours... Qu'on songe à leur  
[misère!...

Privés de leur soutien moral et matériel,  
Que supprima, soudain, un scélérat cruel,  
Ils implorent pitié... Aidons-les donc à vivre...  
Unissons nos efforts pour les faire survivre.  
Au pauvre disparu... C'est un devoir sacré  
Pour un gouvernement sagement inspiré.  
Il se doit au petit, il se doit au malheur,  
Et soutenir le pauvre est son plus grand honneur.

Et maintenant, Moutet, ami que nous aimons,  
Repose en paix, calme et tranquille en ton tombeau.  
Il fut triste ton sort, mais il a été beau!...  
Tu es mort en martyr! et tous nous t'admirons.

NERAX.

# LE CASTELET DE L'EX-PRISON SAINT-MICHEL EST DEVENU UN LIEU MÉMORIEL ET CULTUREL !

## Contexte

La maison d'arrêt Saint-Michel est un des derniers témoignages, monumental et remarquable, des réalisations humanistes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, de cette architecture en panoptique, si chère à son architecte Jacques-Jean Esquié. C'est autour de tout cet ensemble que s'est construit et développé le quartier Saint-Michel.

Au-delà de son architecture, la prison est surtout connue comme lieu d'incarcération notamment pendant la Seconde Guerre mondiale, les tours du Castelet ayant dissimulé les cours martiales de la milice française. De nombreux prisonniers politiques, étrangers espagnols notamment, juifs, hommes, femmes et enfants y furent détenus voire exécutés pendant cette période – Marcel Langer, F. Verdier, A. del Rio Bettini pour ne citer qu'eux –. Mais au-delà de cette période de guerre, bien d'autres encore l'ont parcourue.

Le Castelet de l'ancienne prison, est situé en amont des bâtiments de la détention et borde une cour carrée sur laquelle il s'ouvre par une galerie en arcades. Il correspond historiquement aux bâtiments de l'administration pénitentiaire. C'était également l'entrée, le dernier passage avant d'accéder à la détention. C'est un espace symbolique, comme un trait d'union entre le monde extérieur et le monde clos intérieur.

La prison a fermé définitivement ses portes en 2009 (le déménagement vers la maison d'arrêt de Seysses date de 2003 ; toutefois de 2003 à 2009, Saint-Michel a accueilli notamment les détenus en semi-liberté).

En 2011, le Castelet a été inscrit aux monuments historiques. Suite à cette inscription, l'État a transféré la gestion du lieu à la mairie de Toulouse, via un bail emphytéotique administratif (2013).

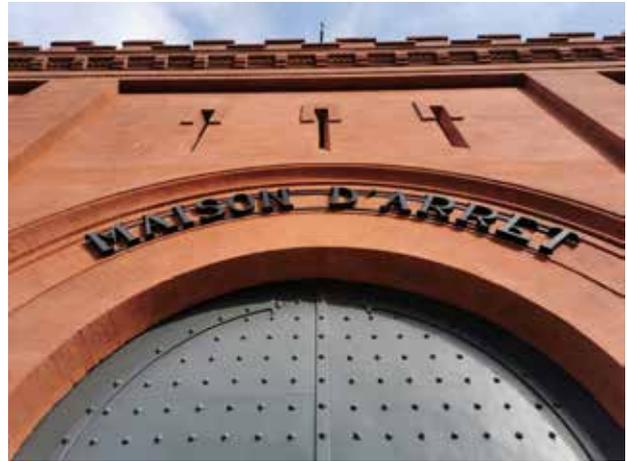
S'est posée très vite la question de son devenir qui trouve néanmoins rapidement une réponse : il apparait en effet évident que, compte tenu de son histoire et du symbole que l'ensemble représente, il faut que le Castelet puisse faire mémoire de l'histoire que la prison renferme.

## Enjeux

Les enjeux d'un tel projet mémoriel sont multiples :

**Patrimonial :** Retrouver l'architecture originelle du bâtiment qui avait été altérée par les années, dans un souci d'économie d'espaces. En retrouvant son architecture originelle, le Castelet permet de révéler l'émotion du bâtiment et de faciliter l'expérience du sensible.

**Mémoriel et culturel :** Transformer le Castelet en lieu d'intérêt culturel et mémoriel vivant au cœur de son quartier, de sa ville, de sa région et en connexion avec les autres lieux de mémoire présents sur le territoire. Il s'agit de laisser une trace de l'histoire de cette prison de sa construction à nos jours. Le Castelet devient un espace d'évocation et d'interprétation au sein duquel la prison est le personnage central du parcours muséographique. Le parcours pourra se vivre du point de vue du sensible via la dimension évocatrice rapidement appréhensible pour ses visiteurs et/ou du point de vue réflexif via la dimension documentaire permettant d'en savoir plus, en fin de visite.



## Déroulé du projet

Dès le début du projet, la municipalité a souhaité le réfléchir en co-construction avec les associations d'anciens combattants et les associations de quartier. Plusieurs ateliers de concertation ont été organisés à chaque grande étape du projet et ont eu un impact très positif sur sa conception car les résultats de ces ateliers ont été soigneusement repris et intégrés à chacun des documents d'étape ou d'aide à la décision politique.

Parallèlement, a été constitué un comité scientifique composé uniquement de membres disposant d'une expertise dans les domaines pénitentiaire, de l'histoire de l'art, de la Résistance etc. Un représentant des associations de quartier et un des associations d'anciens combattants en font partie.

Ce projet n'aurait pu voir le jour sans l'aide précieuse de tous ces contributeurs.

## Les temps du projet (depuis 2017) :

**Janvier 2017 :** Étude de faisabilité confiée à une chargée de mission.

**Juin 2017 :** 1<sup>ère</sup> édition des ateliers de concertation réunissant élus, services techniques de la Ville, associations de quartier et anciens combattants. Remise d'une étude de faisabilité sur le projet mémoriel.

**Été 2017 :** Validation du projet.

**Nov. 2017 :** Présentation en commission de quartier.

**Mars 2018 :** Point d'étape du projet en réunion publique.

**Avril 2018 :** Réalisation d'une exposition de Pierre Lasry sur le parvis de la prison Saint-Michel intitulé « Une prison à Toulouse ».

Constitution d'un comité scientifique

**Été 2018 :** Appel d'offres pour la conception muséographique, multimédia, audiovisuelle, sonore et de l'éclairage du Castelet

- Octobre 2018 :** 2<sup>e</sup> édition des ateliers de concertation  
Fin 2018 : Sélection de l'équipe muséographique « Alice dans les Villes »
- Janvier 2019 :** Début de la mission de l'équipe muséographique en lien avec l'équipe projet à la Ville
- Mars 2019 :** Début des travaux
- Mai 2019 :** 3<sup>e</sup> édition des ateliers de concertation
- Septembre :** Saison culturelle éphémère à l'Escampette
- Depuis oct. :** Rédaction des contenus scientifiques
- 1<sup>er</sup> sem. 2020 :** Relecture par les « savants » et le comité scientifique des contenus
- Sept. 2020 :** Réception du chantier
- Octobre :** Intégration des dispositifs muséographiques et du mobilier scénographique

### Modalités d'ouverture

Entrée libre et gratuite

Horaires : du mercredi au dimanche de 11h à 18h.



Jean Pasquali nous a quitté la veille de ses 94 ans. Figure de la pénitencière, chef formé à l'école exigeante de la détention fresnoise, il était un exemple de rigueur professionnelle ce qui n'excluait ni l'ouverture d'esprit, ni la capacité d'innovation qui l'accompagne.

Membre de l'AMAP depuis de longues années, il était apprécié par tous pour sa fidélité, sa vivacité d'esprit et son sens de l'humour. Placide et plein de bonhomie, il savait cependant exprimer ses opinions avec une acuité que soutenait son inimitable accent.

Tous ceux qui ont eu la chance de participer avec lui aux voyages de l'AMAP se souviennent des mélodies corses dont il savait nous enchanter d'une voix toujours puissante mais harmonieuse.

L'AMAP adresse à sa famille l'expression de toute sa sympathie et l'assure de la place que Jean Pasquali gardera dans nos mémoires.





## Bulletin d'adhésion à l'AMAP \* ou de renouvellement de cotisation.

\* Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

à envoyer accompagné du montant de l'adhésion ( 20 euros minimum)

au siège de l'association : AMAP, CSL 20 rue Pierre Semard 69007 Lyon

Adhésion en qualité de médaillé : oui non (*barrer la mention inutile*)

Adhésion en qualité de membre associé : oui non (*barrer la mention inutile*)

1<sup>ère</sup> adhésion :  Renouvellement :  au titre de l'année : \_\_\_\_\_

Pour les médaillés, date d'attribution de la Médaille : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Échelon : Or Argent Bronze (*barrer les mentions inutiles*)

Nom : .....

Prénoms : .....

**Je peux être contacté par courrier en priorité ou accessoirement (*barrer la mention inutile*)**

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**ou par mail en priorité ou accessoirement (*barrer la mention inutile*)**

Adresse courriel : .....@.....

**En cas d'urgence, je peux être joint au numéro de téléphone suivant :**

Tél. : .....

Je peux accéder au bulletin de l'association Le Vert et l'Amarante par le lien

<http://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>

mais, je souhaite également le recevoir par courrier à l'adresse ci-dessus: oui non (*barrer la mention inutile*)

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à .....

*Signature :*

AMAP - CSL 20, rue Pierre Sépard - 69007 Lyon

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - [www.enap.justice.fr](http://www.enap.justice.fr)

Lien vers les numéros précédents : <https://www.enap.justice.fr/lettres-dinformation>

